

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE LUNDI 14 JUIN 2021 À 12 H PAR WEBCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Édith Couture, membre indépendant - milieu de l'enseignement
Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
Marlyne Cyr, membre indépendant – gestion des risques, finance et comptabilité
- MM. Richard Loiselle, **président**
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)

EST ABSENT :

- M. Philippe Berger, membre indépendant - observateur fondations

SONT INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels et directrice générale adjointe par intérim
Johanne Méthot, directrice des soins infirmiers et directrice de la vaccination
- MM. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique
Harris Cloutier, directeur des services techniques par intérim

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Richard Loiselle, président, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 12 h 10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-03-21/22-31

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 3.1 Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers 2020-2021 et Rapport financier annuel 2020-2021 (AS-471) du CISSS de la Gaspésie
 - 3.2 Politique - Gestion des aires de stationnement
 - 3.3 Création de la Direction de l'approvisionnement et de la logistique
 - 3.4 Rapport financier annuel consolidé 2020 (Fonds de santé au travail)

4. Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 4.1 Rapport annuel 2020-2021 sur le régime d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services
5. Présidence-direction générale
 - 5.1 Rapport annuel de gestion 2020-2021 du CISSS de la Gaspésie
6. Rapport des comités
 - 6.1 Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2 Rapport du Comité de vigilance et de la qualité
7. Point d'information
 - 7.1 Information de la présidente-directrice générale
 - 7.2 Information du président
8. Levée de la réunion

3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

3.1 ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT PORTANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2020-2021 ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020-2021 (AS-471) DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

L'article 172 de la LSSSS exige que le conseil d'administration approuve annuellement les états financiers de l'établissement suite à la recommandation du comité de vérification.

En vertu de l'article 181.0.0.3 de la LSSSS, le comité de vérification, quant à lui, examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation de ces derniers.

CA-CISSSG-03-21/22-32

CONSIDÉRANT la présentation au comité de vérification par la firme MNP représentée par monsieur Stéphane Doiron;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du Rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel (AS-471) de l'exercice 2020-2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, effectué par la firme MNP;
- d'adopter le Rapport financier annuel (AS-471) pour l'année 2020-2021 qui présente un surplus de l'ordre de 137 974 \$ (Fonds d'Exploitation : Surplus de 190 425 \$, Fonds d'Immobilisation : Déficit de 52 451 \$);
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

3.2 POLITIQUE – GESTION DES AIRES DE STATIONNEMENT

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Jusqu'à la publication de la Directive, les dispositions ministérielles applicables aux activités de stationnement des établissements étaient incluses dans la Politique concernant l'exploitation d'une activité accessoire de type commercial faisant l'objet de la circulaire codifiée 03.01.10.12. Cependant, l'émission d'une nouvelle circulaire spécifique aux activités de stationnement est devenue nécessaire conséquemment suite à divers événements tels que la création de la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) et l'implantation de grille de tarification uniforme par le MSSS.

Le CISSS de la Gaspésie a donc l'obligation d'encadrer la tarification des aires de stationnement de toutes les installations comme stipulé dans la circulaire 2020-019 du manuel des normes et pratiques de gestion. Le cadre de gestion permet toutefois d'effectuer les adaptations nécessaires qui seraient requises par des situations spécifiques, tout en conservant un souci d'équité et de saine gestion financière.

Pour adopter la tarification exigée par le MSSS, le CISSS de la Gaspésie doit remettre à jour les contrôles d'accès dans ses différentes installations. Ces changements sont faits dans un partenariat avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) qui gère la majorité des stationnements payants des organisations publiques dans la province.

Ces changements requièrent une mise à jour de la politique de gestion des aires de stationnement qui avait initialement été adoptée en 2016.

CA-CISSSG-03-21/22-33

CONSIDÉRANT que la circulaire 2020-019 du manuel des normes et pratiques de gestion du MSSS définit les modalités d'exploitation des aires de stationnement dans le Réseau de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le partenariat avec la SPAQ nous permet d'établir de bonnes pratiques en matière de gestion de stationnement;

CONSIDÉRANT que la politique présentée respecte la circulaire 2020-019 tout en respectant les particularités du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter la Politique - Gestion des aires de stationnement du CISSS de la Gaspésie.

3.3 CRÉATION DE LA DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA LOGISTIQUE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

À la création des CISSS, les organigrammes des établissements ont été définis par le MSSS en termes de directions qui composeraient les nouvelles structures. Pour le CISSS de la Gaspésie, la direction des Ressources financières incluait également la logistique et l'approvisionnement et la Direction des services techniques incluait le volet hôtellerie.

Après maintenant six ans d'exploitation, les établissements et le MSSS ont une vision plus claire des structures organisationnelles adaptées à la gestion d'organisation de l'envergure des CISSS et de CIUSSS. Considérant les enjeux grandissant en gestion contractuelle, en approvisionnement et en logistique, le MSSS a recommandé aux établissements en juin 2019 les éléments suivants :

- Lorsque l'opportunité se présente, créer une direction logistique et approvisionnement autonome.

- Viser une synergie entre les directions logistique et approvisionnement.
- S'assurer que les directions logistique et approvisionnement occupent des places stratégiques au sein des comités de direction.
- S'assurer que les directions logistiques et approvisionnement développent une expertise importante au sein des établissements.

Suite à cette recommandation, il avait été convenu de maintenir la structure actuelle de la DRFA (Révisé à l'automne 2018) pour évaluer si celle-ci atteindrait les objectifs du MSSS et du CISSS.

Les activités du volet approvisionnement peuvent se résumer en 3 catégories (Approvisionnement, Logistique et Gestion contractuelle). Historiquement, les activités d'approvisionnements représentaient la grande majorité des mandats de ce volet (inventaires, commandes, achats en commun ...).

Depuis une dizaine d'années, le volet de la gestion contractuelle a pris de plus en plus d'ampleur (Autorité des Marchés Publics, nouvelles Lois, redditions de compte, Baux, Ressources intermédiaires ...). Cette nouvelle réalité demande aux établissements de développer de nouvelles expertises et de revoir ces processus pour s'assurer de respecter les règles et délais en vigueur. Au sens de ces Lois, le dirigeant d'organisme (PDG dans notre cas) est directement imputable du respect de celles-ci. Les fusions des établissements ont également amené des enjeux de logistique grandissants (transport des usagers et de marchandises, flotte automobile, assurances ...).

Malgré les efforts et la volonté des intervenants de la DRFA et du CISSS depuis 2018, nous en venons au constat que la structure actuelle n'est pas optimale pour établir une structure de gestion contractuelle adaptée à la nouvelle réalité. En parallèle, les enjeux en lien avec la gestion financière demeurent une priorité organisationnelle et l'avènement du chantier sur le financement axé sur le patient amène une nouvelle dimension à ce secteur.

Parmi les étapes franchies, diverses instances ont été consultées, soit :

- Réflexion et discussion interne pour évaluer les différents scénarios;
- Discussion avec d'autres établissements qui ont adopté une structure similaire;
- Présentation en Comité de gouvernance;
- Présentation en Comité de direction;
- Transmission de la demande de modification au MSSS (Acceptée par le MSSS le 2021-06-11).

CA-CISSSG-03-21/22-34

CONSIDÉRANT les orientations du MSSS de juin 2019 à l'effet que « Lorsque l'opportunité se présente, créer une direction logistique et approvisionnement autonome »;

CONSIDÉRANT l'objectif du CISSS de maintenir et développer des expertises en gestion contractuelle, en gestion financière et en gestion des projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT l'objectif du CISSS de minimiser les impacts financiers liés à cette transformation;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le changement proposé à l'organigramme en la création de la direction de la logistique et de l'approvisionnement;
- d'autoriser l'affichage du poste de Directeur de l'approvisionnement et de la logistique;
- d'entériner la proposition du comité de sélection composé de :
 - M. Richard Loïselle, président du C.A.;
 - M^{me} Marlyne Cyr, membre du C.A.;
 - M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale;

- M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
- M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, ou M. Jean-Pierre Collette, DRFA.

3.4 ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT PORTANT SUR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 2020 (FONDS DE SANTÉ AU TRAVAIL) DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Le présent rapport financier annuel consolidé est préparé conformément au contrat type relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Le comité de vérification examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport financier consolidé.

CA-CISSSG-03-21/22-35

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité de vérification par la firme MNP représentée par monsieur Stéphane Doiron;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du rapport financier annuel consolidé 2020 (Fonds de santé au travail) pour l'exercice terminé le 2 janvier 2021 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel de l'exercice 2020;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant sur le Rapport financier annuel consolidé 2020 (Fonds de santé au travail) du CISSS de la Gaspésie pour l'Exercice terminé le 2 janvier 2021, effectué par la firme MNP;
- d'adopter le Rapport financier annuel consolidé 2020 (Fonds de santé au travail) qui présente un surplus de l'ordre de 74 741 \$;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement ainsi que le président du comité de vérification à signer le Rapport financier annuel consolidé 2020 (Fonds de santé au travail);
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

4. COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

4.1 RAPPORT ANNUEL 2020-2021 SUR LE RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Un huis clos est décrété pour présenter ce point.

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, à présenter ce point.

L'article 76.10 de la Loi sur les Services de santé et de Services sociaux (LSSSS) prévoit que tout conseil d'administration d'établissement doit produire un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits.

Conformément à l'article 76.11 de la LSSSS :

« Ce rapport comprend le bilan des activités du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services visé au paragraphe 9° du deuxième alinéa de l'article 33 et intègre le rapport du médecin examinateur visé à l'article 50 et celui du comité de révision visé à l'article 57.

Il décrit les motifs des plaintes reçues et indique notamment pour chaque type de plaintes :

1° le nombre de plaintes reçues, rejetées sur examen sommaire, examinées, refusées ou abandonnées depuis le dernier rapport;

2° les délais d'examen des plaintes;

3° les suites qui ont été données après leur examen;

4° le nombre de plaintes et les motifs des plaintes qui ont fait l'objet d'un recours auprès du Protecteur du citoyen.

Il doit également faire état des mesures recommandées par le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services et indiquer les mesures prises en vue d'améliorer la satisfaction des usagers et de favoriser le respect de leurs droits.

Le conseil d'administration y formule, au besoin, des objectifs de résultats sur toute question relative au respect des droits des usagers et au traitement diligent de leurs plaintes.

CA-CISSSG-03-21/22-36

CONSIDÉRANT les articles 76.10 et 76.11 de la LSSSS;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, de la satisfaction des usagers et du respect de leurs droits a été dûment présenté au comité de vigilance et de la qualité et qu'il en fait la recommandation aux membres du C. A. pour adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, de la satisfaction des usagers et du respect de leurs droits, sous réserve du dépôt à l'Assemblée nationale.

5. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021 DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Un huis clos est décrété pour présenter ce point.

Monsieur Richard Loiselle, président invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le rapport annuel de gestion s'inscrit dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Il a pour principal objectif de communiquer aux parlementaires et aux citoyens, dans un langage compréhensible et dans des délais opportuns, une information comparable et fiable sur les résultats au regard des engagements inscrits dans l'entente de gestion et d'imputabilité de l'établissement.

Ce rapport interpelle le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie quant à sa responsabilité d'organiser les services de son établissement et de mettre en œuvre les orientations élaborées par le ministre de la Santé et des Services sociaux et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition. Le contenu du rapport doit être cohérent avec l'information de gestion présentée périodiquement au conseil d'administration.

Le Ministère demande au conseil d'administration de l'établissement de s'assurer que le rapport annuel de gestion inclut les éléments identifiés dans la circulaire et ses annexes.

Habituellement, le rapport annuel de gestion doit être envoyé au MSSS, au plus tard le 30 juin, pour une première validation. La version finale et définitive doit être transmise au plus tard le 30 septembre. Le rapport doit être adopté par le conseil d'administration en séance non publique avant sa transmission au MSSS.

Une fois que le ministre de la Santé et des Services sociaux aura déposé le rapport annuel à l'Assemblée nationale, le document sera rendu public sur le site Internet du CISSS de la Gaspésie et le CISSS pourra procéder à sa séance annuelle d'information publique.

CA-CISSSG-03-21/22-37

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit respecter les différentes dispositions législatives orientant la production du rapport annuel de gestion;

CONSIDÉRANT que tous les éléments inscrits à la circulaire ministérielle 2020-020 et ses annexes se trouvent dans le rapport annuel de gestion 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit transmettre au ministre son rapport annuel de gestion 2020-2021 pour le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT les enjeux de cohérence, d'accessibilité et de transparence auxquels répondent la production et la diffusion du rapport annuel de gestion;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du CISSS de la Gaspésie.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Monsieur Richard Loiselle, président invite monsieur Gilles Cormier, président de ce comité, à présenter ce point.

Au 31 mars 2021, le comité de gouvernance et d'éthique était composé des personnes suivantes :

- Docteure Martine Larocque, membre du conseil d'administration (CMDP);
- Monsieur. Gilles Cormier, président du comité et membre du conseil d'administration (expertise en réadaptation);
- Madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale.

Madame Ann Béland a agi à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 9 février 2021.

Assistent aussi le comité à titre de personnes-ressources, monsieur Jean-Luc Gendron, directeur qualité, évaluation, performance et éthique, ainsi que mesdames Nancy Cyr et Monia Bujold, à titre de secrétaire.

Le comité de gouvernance et éthique a comme mandat de s'assurer de la bonne gouvernance de l'établissement et de proposer des moyens pour le faire. Il fait également la promotion de l'application du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et enquête sur toute situation de manquement aux règles pour ensuite proposer les mesures appropriées au conseil d'administration.

Le bilan des activités 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique se traduit comme suit :

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu 3 réunions régulières au cours de l'année financière 2020-2021 aux dates suivantes, soit les 27 mai et 7 octobre 2020 et le 3 février 2021.

En octobre 2020, dans le contexte de la pandémie à la COVID-19, le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au conseil d'administration le délestage de certaines activités administratives jugées non essentielles, telles que les activités relatives à l'agrément, aux rencontres non urgentes, etc., conditionnellement à ce que toutes activités visant la qualité et la sécurité des soins soient maintenues.

Au cours de l'année 2020-2021, les rapports et les documents suivants ont été présentés :

- les résultats du sondage d'autoévaluation du conseil d'administration;
- le cadre de référence en éthique;
- la démarche intégrée en éthique;
- l'offre de service de la direction qualité, évaluation, performance et éthique;
- le projet « ambassadeur éthique » - l'état d'avancement des travaux;
- la politique pour contrer la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;
- la procédure de déclaration d'un conflit d'intérêts;
- le document portant sur le comité de priorisation aux soins intensifs (adultes) en période d'extrême pandémie;

Au cours de l'année, le comité de gouvernance et d'éthique s'est assuré de s'acquitter de façon efficace de ses responsabilités, et ce, malgré le délestage de certaines activités administratives liées au contexte pandémique. En 3^e vague, le comité vise à maintenir le plus possible ses activités régulières dans le but de s'assurer de l'amélioration continue de la qualité de la gouvernance et que les pratiques de bonne gouvernance et d'éthique soient mises en œuvre dans l'établissement.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

Monsieur Richard Loiselle, président invite monsieur Médor Doiron, président intérimaire de ce comité, à présenter ce point.

Au 31 mars 2021, le comité de vigilance et de la qualité était composé des personnes suivantes :

- Madame Jacqueline Babin, membre du conseil d'administration (CUCI);
- Monsieur Médor Doiron; président intérimaire du comité et membre du conseil d'administration (expertise en jeunesse);
- Madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale;
- Madame Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

Madame Ann Béland a agi à titre de présidente du comité de vigilance et de la qualité jusqu'au 9 février 2021.

Assistent aussi le comité à titre de personnes-ressources, monsieur Jean-Luc Gendron, directeur qualité, évaluation, performance et éthique, ainsi que mesdames Nancy Cyr et Monia Bujold, à titre de secrétaire.

Le comité de vigilance a comme mandat de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés, le respect des droits des usagers et le traitement diligent de leurs plaintes.

Le bilan des activités 2020-2021 du comité de vigilance et de la qualité se ventile comme suit

Le comité de vigilance et de la qualité a tenu 4 réunions régulières et deux réunions extraordinaires au cours de l'année financière 2020-2021 aux dates suivantes, soit les 27 mai, 16 juin, 7 octobre 2020 et le 3 février 2021 ainsi que le 22 et 24 février 2021.

Dès la déclaration d'urgence sanitaire, le comité de vigilance et de la qualité a été saisi des actions qui ont été mises en place. Lors de la rencontre tenue le 16 juin 2020, les membres ont reçu le dépôt d'un premier bilan COVID, lequel faisait état des rencontres tenues, des communications internes et externes effectuées, des étapes franchies, des actions mises en place par chaque direction. De plus, lors de la rencontre du 7 octobre 2020, le plan d'action du CISSS de la Gaspésie concernant la deuxième vague COVID a été présenté.

Le comité de vigilance et de la qualité a pris connaissance et fait le suivi des recommandations et des documents qui lui ont été acheminés via le Tableau intégré du suivi des plans d'amélioration continue de la qualité présenté à chacune des réunions.

En octobre 2020, dans le contexte de la pandémie à la COVID-19, le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au conseil d'administration le délestage de certaines activités administratives jugées non essentielles, telles que les activités relatives à l'agrément, aux rencontres non urgentes, etc., conditionnellement à ce que toutes activités visant la qualité et la sécurité des soins soient maintenues.

Au cours de l'année 2020-2021, les rapports et les documents suivants ont été présentés :

- le bilan des événements sentinelles 2019-2020;
- le rapport annuel de la gestion des risques 2019-2021, par RLS;
- le tableau de suivi des interventions du Protecteur du citoyen;
- le tableau de bord des visites ministérielles sur la qualité du milieu de vie en CHSLD;
- le tableau de suivi des recommandations du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- le Guide d'accueil du résident et de sa famille en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Dans le contexte pandémique, les membres ont été informés du report de la visite d'Agrément Canada, prévue en mai 2021, en septembre 2021 (séquence 3), qui se tiendra du 19 au 24 septembre 2021 pour l'évaluation des normes Santé physique et Services généraux.

Les résultats de l'étude clientèle pour l'ensemble des CHSLD du CISSS de la Gaspésie, réalisée à l'automne 2018 et au printemps 2019, devaient faire l'objet d'une présentation par la Direction Soutien à l'autonomie de la personne âgée, à la rencontre du comité de vigilance et de la qualité qui était prévue au printemps 2020. Toutefois, dans le contexte de la pandémie, le suivi des rapports n'a pu être fait avec le directeur SAPA.

Parmi les perspectives d'action pour l'année 2021-2022, les objectifs suivants ont été fixés, soit de :

- reprendre les activités régulières;
- suivre le projet Kaizen – formulaires AH-223 – Améliorer les délais de saisie afin d'assurer une meilleure prévention des risques associés aux soins et aux services;
- suivre les plans d'action : sécurité CISSS de la Gaspésie;
- suivre le plan de communication : erreurs de chutes et de médicaments;
- suivre les travaux entourant l'agrément (visite du 19 au 24 septembre 2021).

Le 23 février 2021, monsieur Médor Doiron, président intérimaire du comité de vigilance et de la qualité, a participé à l'évaluation annuelle de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, madame Caroline Plourde.

Au cours de l'année, le comité de vigilance et de la qualité s'est assuré de s'acquitter de façon efficace de ses responsabilités et du traitement diligent des plaintes des usagers, et ce, dans une perspective d'amélioration continue de la qualité et des services offerts au CISSS de la Gaspésie.

À chacune des rencontres, les membres ont été informés des activités entourant :

- la gestion de crise sanitaire COVID-19;
- la gestion des risques;
- les suivis découlant de la visite d'Agrément tenue en mai 2019 (séquences 1 et 2) et de la relance des activités liées à la séquence 3 pour la visite prévue en septembre 2021;
- des plaintes et des interventions reçues ainsi que des recommandations adressées et des suivis apportés à ces recommandations.

Finalement, le comité tient à mentionner le décès d'un membre, madame Jacqueline Babin. Madame Babin était une grande dame, dévouée particulièrement pour la clientèle en réadaptation, mais aussi pour l'ensemble des personnes les plus démunies. Nous la remercions de son engagement au sein du comité tout au long des dernières années.

7. POINT D'INFORMATION

7.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Duguay informe qu'un lac-à-l'épaule du comité de gouvernance avec ses hors cadres sera planifié à la fin du mois d'août prochain.

Aussi, elle remercie administrateurs pour leur support et leur grande disponibilité.

7.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Loiselle décrète le huis clos pour ce point. En suivi à l'audit de performance administrative, il informe qu'une correspondance signée conjointement avec la présidente-directrice générale et la mise à jour du plan d'action seront transmis ce jour au MSSS.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-03-21/22-38

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 14 h 16.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire